

Public concerné

Tout public âgé d'au moins 17 ans le jour de l'examen (Muni d'une autorisation parentale pour un mineur) et être apte médicalement

Pré-requis : Titulaire du certificat de compétences P.S.E.1, à jour de formation continue

Renseignements pratiques

Durée : 36 heures auxquelles s'ajoutent les heures du test de sélection et celles de l'examen

Moyens pédagogiques

Matériel : vidéoprojecteur, défibrillateur, valise pédagogique et mannequins (adulte, enfant, nourrisson), salle spacieuse, chaises...

Matériel indispensable : tenue de bain, palmes, masques, tuba (type plongée sous-marine-apnée)

Intervenant : les formateurs sont titulaires du B.E.E.S.A.N., ou de l'U.E.F.P.S. et du B.N.S.S.A. à jour de formation continue

Evaluation : Certificative

Validation : pour être admis, le candidat devra avoir réussi les quatre épreuves éliminatoires (parcours natation 100m et 250m, secours à personnes, QCM)

Certificat : Diplôme d'état « B.N.S.S.A. – Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique »

Actualisation : Tous les 5 ans pour la partie aquatique (FC annuelle pour le secourisme)

Documentation : un livret BNSSA

Planification

Participants : 8 à 16 stagiaires

Tarif : 250 € Net de taxes par participant

- 55€ pour le seul recyclage quinquennal
- 35€ pour l'examen en candidat libre (pour les candidats justifiant d'une attestation de formation PSE1 à jour).

Renseignements

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Loir-et-Cher

11/13 avenue Gutenberg – 41000 BLOIS

02 54 51 54 37 – 06 81 11 83 60 - www.udsp41.fr

N° Qualiopi (agrément formation) : RNCQ 0617

SIRET : 404 993 214 00026

Code APE : 9499Z

Organisme de formation enregistré auprès du Préfet de la Région Centre sous le numéro 24 41 01419 41
V.1 – SEPTEMBRE 2022

Objectifs

Faire acquérir à l'apprenant des compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Sauveteur Aquatique ».

Dans le but de :

- Tenir un poste de secours sur un lieu de baignade,
- Maîtriser les techniques aquatiques permettant le sauvetage d'une personne en difficulté,
- Porter secours aux accidentés et aux noyés,
- Appliquer la réglementation des baignades.

Déroulé pédagogique

Accueil et présentation du formateur et du programme de la formation

Partie théorique :

- Secourisme ;
- Aspects juridiques et réglementaires concernant la sécurité et le sauvetage aquatique ;
- Textes sur l'organisation et la sécurité des lieux de baignade ;
- Signalisation d'un poste de secours ;
- Signalisation des aides et matérialisation des lieux de baignade, balisage ;
- Règlements sur la conduite des embarcations et la pratique des sports nautiques et subaquatiques dans zone littorale ;
- Organisation des secours ;
- Dispositions matérielles d'organisation et d'activation des postes de secours ;
- Mise en œuvre des moyens d'alerte ;
- Connaissance et diffusion des informations météorologiques ;
- Observations du champ de surveillance, diffusion des incidents, modalités d'alerte du poste de secours ;
- Connaissance de l'organisation des structures publiques de secours, conduite à tenir en cas d'accident ; Mesures conservatoires ;
- Premiers soins d'urgence ;
- Alerte des secours publics ;
- Mise en œuvre de moyens supplémentaires de secours

Partie pratique :

- Apnée ;
- Sauvetage mannequin ;
- Nage avec palmes, masque et tuba ;
- Action sur le noyé 'technique de dégagement, plongeon canard, techniques de remorquage, sorties d'eau)